

Le 24 août 2018

Masaaki Yoshimura
Président
Association actuarielle internationale
99, rue Metcalfe, bureau 1203
Ottawa, Ontario
K1P 6L7

Objet : Document d'information du Comité de direction concernant la restructuration de l'Association actuarielle internationale (AAI)

Monsieur Yoshimura,

Merci beaucoup de nous avoir fait l'honneur de votre visite aux bureaux de l'ICA le 17 août dernier.

Nous avons grandement apprécié cette occasion de discuter, entre autres choses, de notre position à l'égard de la restructuration de l'AAI et des motifs de ce projet.

La présente lettre vise à réitérer nos commentaires formulés verbalement, lesquels se résument comme suit :

- Pour l'ICA, la solidité de l'AAI est essentielle à la profession et doit être attribuable à la diversité. L'AAI est plus grande que la somme de ses parties. Nous sommes tous l'AAI.
- Nous sommes d'avis que l'AAI devrait constituer un assemblage d'associations professionnelles ayant pour but de protéger l'intérêt public, de mettre en place des normes internationales rigoureuses et du matériel d'orientation connexe. L'objectif est également de se faire entendre vigoureusement sur la scène internationale à l'égard des enjeux auxquels fait face la profession, ainsi que des nouveaux dossiers d'importance internationale qui présentent des débouchés pour la profession, par exemple les cyberrisques et les changements climatiques.
- Nous convenons de la logique de se pencher sur la structure de l'organisation dans une optique d'efficacité et de responsabilité sans affecter d'autant la diversité et l'autonomisation de toutes les organisations membres titulaires. Nous admettons également les difficultés associées au maintien de la taille et de la structure actuelles en disposant de ressources humaines permanentes restreintes.
- Nous sommes d'avis que les rencontres en personne sont très utiles et contribuent à l'exploration de lieux autres que les choix évidents.
- Dans le document portant sur la restructuration, l'option 4 est celle qui offre les possibilités les plus prometteuses d'accroître l'efficacité de l'AAI sans mettre en péril les réalisations que nous avons accomplies jusqu'ici.

- Nous ne sommes pas d'accord avec le fait de réserver des postes au Comité exécutif de l'AAI aux pays ou organisations selon certains critères, en particulier leur contribution financière. En fait, nous privilégions une structure qui favorise la plus grande diversité possible, jusqu'à exclure la possibilité que le comité compte plus d'un membre d'un même pays.
- Nous craignons que 54 % du financement de l'AAI provienne d'un même pays et croyons fermement que cette question devrait être étudiée. L'ICA est même disposé à assumer une plus importante charge financière pour éviter de voir l'AAI dans un tel état de dépendance.

La solidité de l'AAI se traduit par la solidité de la profession actuarielle à l'échelle mondiale, et l'ICA est prêt à appuyer celle-ci dans toute la mesure de ses capacités.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l'ICA,

[signature originale au dossier]

John Dark